

**ANNEXE N° 6**  
**A LA CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**ACEF RIVES DE PARIS & L'ASSOCIATION POMPIER RAID AVENTURE**  
**ANNEE CONCERNEE : 2023**

**Article 1 :** L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :  
L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser une aide financière au titre de l'Année 2023 à l'Association Pompier Raid Aventure de **DIX MILLE EUROS (10 000 €)** suite au dossier de demande de financement du 28 Avril 2023 pour faire participer 3 enfants à mobilité réduite au Grand Trail de la Vallée draa dans le désert Marocain

**Article 2 :** Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 31 Mai 2023 en deux exemplaires originaux  
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »).



Pour l'ACEF Rives de Paris

*Lu et approuvé*

**M. Marc SAUVAT**  
Président

Pour l'ASSOCIATION POMPIER RAID AVENTURE

*Lu et approuvé*

**M. Jérôme TRAVERS**  
Président



